SERVICE COMMUNICATION

Communiqué de Presse
Mardi 21 Juin 2016

Fédération
Des Syndicats
de la Distribution
Automobile

Secteur automobile / Consommation

Le décret d'application du DIAGNOSTIC 5 GAZ des véhicules lors du contrôle technique vient d'être publié.
Une bonne nouvelle pour la FEDA à l'origine de l'ECO ENTRETIEN.

Paris, 21 juin 2016 – La FEDA se félicite de la publication du décret d'application de l'article 65 de la loi pour la transition énergétique pour une croissance verte mettant en œuvre le contrôle technique renforcé des véhicules automobiles.

Ce décret est une étape importante pour le déploiement du concept Eco Entretien, développé depuis des années par la FEDA pour réduire les émissions du parc automobile en circulation.

L'Eco Entretien participe à l'amélioration de la qualité de l'air en apportant une réponse aux automobilistes dont les véhicules ne respectent plus leurs caractéristiques environnementales initiales.

Conceptualisé par la FEDA, l'Eco Entretien et les déclinaisons commerciales qui en résulteront, seront gérés dans le cadre d'une association Eco Entretien initiée par la FEDA et ses partenaires. La vocation de cette association sera d'organiser une filière de compétences et d'excellence garante de la qualité des interventions afin que le contrôle technique des véhicules, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2019, se déroule dans les meilleures conditions pour les automobilistes.

Presque 9 années après le lancement du Grenelle de l'Environnement au cours duquel la FEDA et son Président d'alors **Michel Vilatte** avaient pour la première fois défendu le concept de l'Eco Entretien du parc roulant, la publication de ce décret concrétise une initiative susceptible d'être dupliquer au niveau européen.

Pour **Alain Landec**, Président de la FEDA, *« La FEDA, après avoir été à l'origine de l'introduction de l'ECO DIAG, par le contrôle technique dans la Loi de Transition énergétique pour une croissance verte, a une responsabilité dans la qualité de la chaine de compétences techniques qui sera mise en œuvre pour rendre aux véhicules leurs performances d'origine. Je compte pour cela sur l'Association Eco Entretien (AEE) dont la mission sera d'organiser une filière d'excellence, reconnue par les pouvoirs publics, pour satisfaire les consommateurs».*

*La **FEDA** regroupe 1300 entreprises de distribution, 2600 points de vente, 800 ateliers spécialisés, 8000 réparateurs affiliés, 1700 centres autos et centres de réparation rapide répartis dans toute la France.*